



SEGUNDO EJERCICIO TURNO LIBRE- SEGUNDA PRUEBA

TRADUCCION FRANCES

Nouveaux projets énergétiques d'intérêt commun pour l'union de l'énergie fondée sur la solidarité européenne

La Commission européenne a adopté aujourd'hui la quatrième liste de projets d'intérêt commun (PIC) pour un réseau énergétique européen connecté, adapté aux évolutions à venir, fournissant aux Européens une énergie propre, financièrement accessible et sûre. Cette liste confirme l'importance des infrastructures pour l'union de l'énergie et veille à l'équilibre entre ses objectifs: durabilité, accessibilité financière et sécurité d'approvisionnement.

Le vice-président de la Commission européenne pour l'Union de l'énergie, M. Maroš Šefčovič, a déclaré: «L'union de l'énergie joue un rôle moteur essentiel dans l'innovation en matière d'énergie propre en Europe et dans le reste du monde. Nous veillons à ce que cette transition énergétique soit socialement juste, stimule l'innovation et repose sur des infrastructures intelligentes, adaptées aux besoins du futur système énergétique. Grâce à nos projets d'intérêt commun, nous construisons des réseaux solides et bien connectés dans toute l'Europe pour une plus grande sécurité d'approvisionnement.»

M. Miguel Arias Cañete, commissaire pour l'action pour le climat et l'énergie, a déclaré: «La transition énergétique de l'Europe est déjà bien engagée, avec des niveaux records d'utilisation de sources d'énergie propres et renouvelables et une baisse rapide des coûts. Mais les infrastructures énergétiques doivent avancer dans la même direction et au même rythme pour soutenir pleinement cette transition. C'est la raison pour laquelle la nouvelle liste de projets privilégie les interconnexions électriques clés et les réseaux énergétiques intelligents. Les mesures adoptées aujourd'hui pour renforcer les infrastructures axées sur les énergies propres constituent une nouvelle avancée importante pour rendre notre système énergétique plus durable, plus compétitif et plus sûr. Elles apportent une



véritable valeur ajoutée européenne et consolident notre Union européenne de l'énergie fondée sur la solidarité».

Les PIC sont des projets d'infrastructure transfrontalière qui relient les systèmes énergétiques des États membres de l'UE. Ils doivent aider l'UE à atteindre ses objectifs en matière de politique énergétique et de climat: une énergie financièrement accessible, sûre et durable pour tous les citoyens, ainsi que la décarbonation à long terme de l'économie conformément à l'accord de Paris. Les PIC ont pour ambition d'avoir des répercussions importantes sur les marchés de l'énergie et sur l'intégration des marchés dans au moins deux pays de l'UE, de stimuler la concurrence et de favoriser la sécurité énergétique de l'UE en diversifiant les sources. Enfin, ils contribuent aux objectifs climatiques et énergétiques de l'UE grâce à l'intégration des sources d'énergies renouvelables.

En vertu du règlement sur le réseau transeuropéen d'énergie (RTE-E), adopté en 2013, la Commission définit les PIC les plus importants dans l'ensemble de l'UE, afin que ceux-ci bénéficient de procédures simplifiées et du droit de demander un financement européen provenant du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

Plus de 70 % des projets portent sur l'électricité et les réseaux énergétiques intelligents, reflétant le rôle croissant de l'électricité renouvelable dans notre système énergétique et la nécessité de renforcer les réseaux afin d'intégrer les sources d'énergie renouvelables et de stimuler le commerce transfrontalier.

Les projets de la quatrième liste de PIC ont été évalués et sélectionnés dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif au cours des 18 derniers mois, conformément aux dispositions du règlement RTE-E. Différentes parties prenantes, dont les consommateurs et les organisations de protection de l'environnement, ont activement participé aux réunions des groupes régionaux.

Prochaines étapes



MINISTERIO DE AGRICULTURA,
PESCA Y ALIMENTACION

TRIBUNAL CALIFICADOR PRUEBAS
SELECTIVAS PARA INGRESO EN ESCALA
TT.FF DE OO.AA DEL MAPA (RESOLUCION
DE 14 DE MAYO)

L'acte délégué contenant la quatrième liste des PIC adopté aujourd'hui sera soumis au Parlement européen et au Conseil, qui disposent d'un délai de deux mois, renouvelable une fois, pour présenter d'éventuelles objections.